

## Trois nouveaux territoires labellisés "Villes et Pays d'art et d'histoire"

Publié le 28 novembre 2019 par Jean-Noël Escudié / P2C pour Localtis dans Tourisme, culture, loisirs – France – Hérault

**Les trois nouveaux territoires labellisés sont Montpellier Méditerranée Métropole (30 communes), la communauté d'agglomération de Quimperlé (16 communes) et la ville de Dax. S'y ajoutent plusieurs extensions de périmètres.**

Sur proposition du Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire, le ministre de la Culture et de la Communication annonce la labellisation de trois nouveaux territoires et une extension du périmètre pour trois labels existants. Selon le communiqué de Franck Riester, ces attributions s'inscrivent "dans le cadre de l'action du ministère de la Culture en faveur de la démocratisation culturelle et de la sensibilisation du citoyen à son cadre de vie. La valorisation du paysage et de l'architecture du XXe siècle font partie des priorités inscrites dans les conventions signées par les collectivités, qui s'engagent ainsi dans une démarche globale de promotion de leur territoire ainsi que de développement durable".

Les trois nouveaux territoires labellisés sont Montpellier Méditerranée Métropole (30 communes), la communauté d'agglomération de Quimperlé (16 communes) et la ville de Dax. Pour cette dernière le ministère précise que "ce premier périmètre aura vocation à s'étendre dans un délai court, afin que l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération du Grand Dax puissent également bénéficier de cette offre culturelle".

Pour leur part, les extensions de périmètres annoncées correspondent à trois cas de figure : le passage du label de la ville à l'intercommunalité (cas de la ville de Moulins, labellisée en 1997 et renouvelée en 2013, dont le label couvre désormais les 44 communes de l'agglomération Moulins Communauté), l'extension d'un périmètre dans le cas du remodelage des intercommunalités (cas de Billom-Saint-Dier, dans le Puy-de-Dôme, qui a intégré huit nouvelles communes pour former la communauté de Billom-Saint-Dier-Vallée du Jauron et Mur-ès-Allier, devenue Billom Communauté) ou encore l'extension d'un périmètre du label sans modification de l'intercommunalité (cas de Saint-Flour Communauté, dont le label s'étend à 17 nouvelles communes).

En outre, le Conseil national des villes et pays d'art et d'histoire a décidé de renouveler les conventions passées avec plusieurs territoires labellisés : Basse-Terre (Guadeloupe), Beaucaire (Gard), Besançon (Doubs), Vienne (Isère) et le pays d'art et d'histoire dit "Entre Cluny et Tournus" (Saône-et-Loire). Ces conventions prévoient notamment la mise en place d'actions en direction des jeunes publics.

**Lancés en 1985, le label et le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire couvre aujourd'hui 199 territoires (en comptant les trois derniers).** Le label, qui bénéficie d'une bonne notoriété, "qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie".

### Pour aller plus loin

[Le communiqué du ministre de la Culture du 21 novembre 2019.](#)

[Le site des Villes et Pays d'art et d'histoire.](#)